

Réunion de rentrée – école d'Amagne

Le personnel enseignant :

- Mme Feret du Longbois et Mme Canneaux, classe de 21 CM2 (classe 6) et directrice
- M Singuerlé, classe de 26 CE2 / CM1 (classe 5)
- Mme Azouz, classe de 24 CE1 / CE2 (classe 4)
- Mme Justin, classe de 18 CP (classe 3)
- Mme Gabet, classe de 19 MS / GS (classe 2)
- Mme Magin, classe de 24 PS / MS (classe 1)

Mme Feret du Longbois est déchargée les jeudis cette année. C'est Mme Canneaux qui prend alors en charge la classe 6.

Le périscolaire :

Le personnel périscolaire est géré par la communauté de communes du Pays Rethélois et représenté sur le site d'Amagne par Mme Audrey Frichet. Elle est joignable au 06.33.87.91.08. et à l'adresse mail suivante : enfancejeunesse.amagne@cc-paysrethelois.fr

Si votre enfant est inscrit au périscolaire (cantine, garderie, bus), nous n'avons pas le pouvoir de le désinscrire. Il vous faut le signaler au personnel de la comcom afin de récupérer votre enfant. Nous ne pouvons pas non plus inscrire les enfants à votre place.

Assiduité et retards :

Les horaires de l'école sont inchangés :

- 8h45 / 11h45 le matin
- 13h30 / 16h30 l'après-midi.

Attention : en raison de la pandémie, des entrées échelonnées ont été mises en place. Elles permettent de faciliter le lavage des mains et d'éviter les attroupements à la grille et dans le hall de maternelle (reportez-vous à la rubrique protocole sanitaire ci-dessous). **Vous devez avoir quitté l'école à l'issu du temps d'accueil.** Seuls les parents des élèves scolarisées en maternelle entrent dans l'enceinte de l'école sur les temps d'accueil.

Depuis la rentrée 2019, l'instruction est obligatoire dès la petite section de maternelle. Une fois inscrits, les enfants de maternelle sont soumis au même règlement que les autres enfants et donc à l'assiduité scolaire. Dès 4 demi-journées d'absence, nous sommes tenus d'ouvrir un dossier d'assiduité que nous transmettons à notre inspectrice.

Lorsque les retards se multiplient, nous devons également en avertir notre inspectrice.

Sécurité de l'école :

Nous disposons d'un visiophone qui nous permet (presque toujours...) d'ouvrir à distance. Lorsque vous sonnez, le téléphone du visiophone se déclenche, sauf en cas de problème de réseau. Dans ce cas, au bout d'une minute, une alarme retentit et nous savons tout de même que quelqu'un est à la grille. Il vous faudra alors patienter car l'un de nous devra aller déclencher l'ouverture sous le préau.

Pour sortir, vous pressez le bouton gris sous le préau. Attention de ne pas toucher au bloc vert qui se trouve à côté.

Des exercices seront mis en place tout au long de l'année concernant la sécurité : des évacuations (simulation d'incendies), des confinements (simulation d'un danger tel que fuite de gaz) et des exercices dits « attentat – intrusion » qui consistent à apprendre aux enfants à se cacher ou à se sauver.

Ces exercices sont préparés et ne sont pas présentés aux enfants tels quels. Nous faisons attention au vocabulaire employé pour ne pas les stresser, en particulier pour les plus jeunes. Toutefois, il est important de le faire sérieusement.

Communication école – famille :

Pour communiquer avec nous, il y a un carnet de liaison. Vous pouvez y demander des rendez-vous, justifier les absences, nous informer de changement de coordonnées ou toute autre information que vous jugerez utile.

N'hésitez pas à nous laisser un message sur le répondeur, notamment lorsque votre enfant est souffrant : informer l'école d'une absence est primordial.

La mallette des parents est un nouvel outil pour les parents et les enseignants, destinés à rendre plus lisibles les enjeux de l'école. Voici le lien : <https://mallettedesparents.education.gouv.fr/>

Santé :

N'oubliez pas, lorsque c'est nécessaire de **renouveler le PAI de votre enfant** auprès de la directrice et auprès du périscolaire. Si votre enfant avait un PAI mais n'en a plus besoin, merci de nous en informer également. Aucun médicament ne sera administré à l'école sans PAI.

L'enseignement du sport est obligatoire. Nous ne pouvons dispenser un enfant sans certificat médical, cela est également valable pour la piscine.

Chaque enseignant vous informera des jours d'EPS. Il faudra veiller à ce que votre enfant ait une tenue complète adaptée. Les baskets doivent être des baskets de sport.

Merci de nous signaler toute allergie.

Conformément aux recommandations de la médecine scolaire, les enfants n'apporteront pas de goûter à l'école. Pour les anniversaires, les enfants peuvent amener un gâteau. Ce gâteau doit être, pour des raisons d'hygiène, du commerce, sans crème et dans son emballage.

Notre école, comme toutes les autres, n'est pas épargnée par les poux... Merci de contrôler régulièrement la tête de vos enfants et de nous signaler une éventuelle contamination, que nous puissions limiter la transmission.

En cas de suspicion d'un cas de Covid-19, la démarche est inchangée (elle est décrite dans les documents d'information de rentrée sur le site). Chaque suspicion est signalée aux autorités compétentes. Si le cas est confirmé,

l'école est contactée et les procédures nous sont dictées au cas par cas (mise en « quarantaine », informations aux familles...).

Protocole sanitaire Covid-19 :

Le protocole sanitaire en lien avec la Covid-19 a été mis à jour, vous pouvez le consulter à cette adresse :
<https://www.education.gouv.fr/rentrée-2020-modalités-pratiques-305467>

Les entrées et sorties seront échelonnées afin de proscrire les rassemblements à la grille.

Nous vous demandons de respecter scrupuleusement ces horaires, de n'être ni en avance ni en retard.

Planning des entrées :

horaires	Par le portillon (entrée 1)	Par le portail (entrée 2)
8h35 et 13h20	groupe de Mme Azouz	groupe de madame Magin
8h40 et 13h25	groupe de monsieur Singuerlé	groupe de madame Gabet
8h45 et 13h30	groupe de madame Feret du Longbois	groupe de madame Justin
		bus, à insérer lors de son arrivée

Planning des sorties :

horaires	Par le portillon (entrée 1)	Par le portail (entrée 2)
11h45 et 16h30	groupe de Mme Azouz	groupe de madame Magin
groupe après groupe	groupe de monsieur Singuerlé	groupe de madame Gabet
	groupe de madame Feret du Longbois	groupe de madame Justin
		bus, à insérer lors de son arrivée

Nous vous demandons d'attendre que l'enseignant de votre enfant se présente à la grille avant de sortir de votre voiture, et de vous placer sur les marquages réalisés et devant la bonne entrée afin de respecter les distances de sécurité. Le stationnement sur l'arrêt de bus est formellement interdit, quelle que soit l'heure.

Objets personnels :

Afin d'éviter les pertes et confusions diverses, il est conseillé de marquer les vêtements et effets personnels au nom de chaque enfant.

Les enseignants et le personnel de service ne peuvent être tenus pour responsables de la perte ou de la détérioration d'objets personnels (bijoux, jouets...) apportés à l'école.

Anniversaires :

Les enfants sont autorisés à fêter leur anniversaire à l'école selon les conditions habituelles : le gâteau est acheté (et non fait maison), ne contient pas de crème et est dans son emballage. N'oubliez pas de fournir des gobelets pour la boisson.

Calendrier scolaire :

Reprise des enseignants : lundi 31 août 2020

Rentrée scolaire des élèves Reprise des cours : mardi 1er septembre 2020

Vacances de la Toussaint Fin des cours : samedi 17 octobre 2020
Reprise des cours : lundi 2 novembre 2020

Vacances de Noël Fin des cours : samedi 19 décembre 2020
Reprise des cours : lundi 4 janvier 2021

Vacances d'hiver Fin des cours : samedi 20 février 2021
Reprise des cours : lundi 8 mars 2021

Vacances de printemps Fin des cours : samedi 24 avril 2021
Reprise des cours : lundi 10 mai 2021

Vacances d'été Fin des cours : mardi 6 juillet 2021

Elections des parents d'élèves :

Les élections auront lieu le 9 octobre prochain. Je vous ai publié un mot expliquant le rôle des parents élus sur le site de l'école. Comme toujours, il faudra venir signer les papiers de candidature, puis vous réunir pour établir le ou les bulletins de vote. Un règlement du conseil d'école a également été mis en ligne sur le site de l'école.